

Exercice 1994 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes.

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibérations des 17 avril 1989, 5 février 1990 et 12 novembre 1990, vous m'avez accordé, pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Domaine communal - Locations - Conventions

- Immeuble communal rue Viancin : mise à disposition au profit de l'Association «Rive Nord Jeunesse» à compter du 19 décembre 1993 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction moyennant une redevance mensuelle de 147 F (convention du 15 février 1994).

- Locaux communs résidentiels 38, rue de Velotte : mise à disposition au profit de la Ligue Comtoise d'Improvisation à compter du 1^{er} février 1994 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, moyennant une redevance mensuelle de 147 F (convention du 8 mars 1994)

- Immeuble communal 33 rue Fabre (ex-école de Bregille-village) : mise à disposition au profit de l'association «Les Manches à Balais» à compter du 15 août 1993 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit (convention du 23 février 1994).

II - Marchés

a) de travaux

- Marché passé avec l'Entreprise TISSERAND pour l'installation du chauffage dans les locaux occupés par l'APIEU, porte Rivotte (montant : 43 202,24 F)

- Marché passé avec la SARL SANILUX pour la rénovation du chauffage 3, rue Violet (montant : 34 280,14 F)

- Marché passé avec l'entreprise PETIT RICHARD pour réfection de l'installation de chauffage au groupe scolaire Jean Macé (montant : 43 146,67 F)

b) de prestations

- Marché négocié de prestations de services passé avec le laboratoire de Chimie des Eaux de Franche-Comté pour l'analyse des eaux de consommation humaine et des eaux résiduelles urbaines.

III - Contrat d'entretien

- Renouvellement du contrat de maintenance pour les machines à écrire de type BROTHER avec les Etablissements REROLLE (11 machines pour un montant de 5 913,10 F pour la période du 1.04.1994 au 1.04.1995).

IV - Conventions

- Convention passée avec le CREPS de Franche-Comté pour l'accueil d'un stagiaire à la MPT de Montrapon

- Convention passée avec l'Etat, représenté par le Directeur Départemental de l'Équipement, pour la déviation des conduites d'eau de 600 mm de diamètre en provenance de Chenecey-Buillon, au niveau du chantier de rectification de chaussée de la RN 83 sur le territoire de la commune de Busy (travaux pris en charge par l'Etat, contrôle technique assuré par les services municipaux)

- Convention passée entre la Ville et l'ACEIF du 1.04.1994 au 31.12.1994

Coût : 375 000 F TTC financés comme suit :

. 173 000 F Ville

. 158 000 F Etat

. 44 000 F District

Mission confiée à l'ACEIF :

. aide méthodologique à l'élaboration et à la mise en place des actions retenues au contrat de ville

. la représentation du projet à l'extérieur et l'animation du partenariat institutionnel

. la coordination des actions et interventions.

V - Frais d'actes et de contentieux

- Versement au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre d'une somme de 42,95 F (affaire Clean Way)

- Versement à M. POUNOT, expert automobile, d'une somme de 7 512,72 F à titre d'honoraires pour l'expertise de 39 véhicules en fourrière municipale

- Versement à la SCP DUFAY-GRIMBERT-SUISSA d'une somme de 32 970 F à titre d'honoraires pour le premier trimestre 1994

- Versement aux Epoux VIEILLE d'une somme de 3 000 F à titre d'indemnité (affaire REGAZZONI-VIEILLE c/Ville)

- Versement à FIDAL (Sté d'avocats) d'une somme de 19 569 F à titre d'honoraires pour la mission d'étude juridique qui lui a été confiée lors de la constitution de la SEM Citadelle

- Versement à M. RUINET, expert, d'une somme de 1 479,31 F correspondant au solde de ses frais et honoraires pour l'expertise judiciaire dans l'affaire Résidence Le Havre (Ville c/ Sté CABAUD).

VI - Actions en justice

- Affaire SARRAZIN, 1 rue Jean Petit. Exercice du droit de préemption par la Ville de Besançon. Saisine du juge de l'expropriation pour la fixation du prix d'acquisition.

- Affaire MASSON c/Ville . Accident dans les douches des vestiaires du stade municipal Léo Lagrange. Requête devant le Tribunal Administratif tendant à obtenir la condamnation de la collectivité pour défaut d'entretien normal de l'ouvrage public. Défense des intérêts de la Ville confiée à Me DUFAY, Avocat

- Affaire SEGARD c/VILLE. Accident Boulevard Charles de Gaulle. Requête par laquelle M. SEGARD sollicite devant la juridiction administrative la condamnation de la collectivité pour défaut d'entretien normal de la chaussée. Défense des intérêts de la Ville confiée à Me DUFAY, Avocat

- Affaire SOFEST. Requête de la SOFEST devant le Tribunal Administratif de Besançon pour contester une taxe de non-réalisation d'aires de stationnement. Défense des intérêts de la Ville confiée à Me DUFAY, Avocat

- Défense des intérêts de la Ville devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy dans le cadre de deux recours déposés par M. DUNAN Michel qui fait appel de deux jugements du Tribunal Administratif de Besançon en date du 31 décembre 1993 rejetant ses demandes tendant d'une part à l'octroi d'une prime de fin d'année au titre de l'année 1992, d'autre part à l'annulation de la décision le radiant des cadres pour abandon de poste et au versement d'une indemnisation de son préjudice moral et financier.

- Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon dans le cadre d'un recours exercé par M. Jacques OULBANI qui conteste une décision le plaçant en retraite pour invalidité et demande sa réintégration.

Dont acte.